

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Décembre 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/12/11

Date de la convocation	06 /12/2021
	<u>Votes : 22</u>
Présents : 18	Pour : 20
Absents :05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 02

L'an deux mille vingt et un le treize décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni , à dix huit heures trente dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Approbation de l'avant-projet sommaire centrale photovoltaïque et ombrières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction des ateliers municipaux, la toiture a été prévue pour supporter des panneaux photovoltaïques. Afin de finaliser ce projet, le syndicat CESML, en collaboration avec Resolience, filiale du groupe Tenergy, deuxième producteur d'électricité

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-11-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

solaire en France, propose à la collectivité, l'implantation d'ombrières en complément de la toiture.

Ainsi, les caractéristiques du projet :

Puissance de la centrale	225 kWc	Type de contrat	Arrêté octobre 2021
Surface de panneaux	1 200 m ²	Tarif de vente estimé	98 €/MWh
Production annuelle	300 MWh	Durée de contrat de vente	20 ans
Destination	Vente totale	Vente au marché entre 21 et 30 ans	42 €/MWh
Contrat avec le propriétaire	Bail	Durée du bail	30 ans
Prime de bail unique	Ombrières + 10 000 € H.T.	Fin de bail	Cession ou nouveau bail
Fournit de l'électricité à	75 à 100 foyers	Emission de CO2 évité Facteur émission France AIE, RTE- Carbone 4, 2011	25 tonnes/an

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.
Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, et par 20 voix Pour, 2 Abstentions,

- Accepte la proposition faite par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-11-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021